



## Rémunération salaire contrat a temps partiel

Par **allix6359**, le **04/09/2011** à **10:19**

Bonjour,

j'ai un contrat en temps partiel (20h par semaine soit de 86h67)  
ma société en aout a fermé 4 semaines, ayant commencé en février de cette année, je n'avais droit qu'à 10 jours de congés payés seulement sur ma fiche de paye reçue, en aucun cas elle ne fait état de mes 3 jours travaillés sur la 5ième semaine (29/30/31/08/2011), en voici le détail :

salaire horaire : 86.67

cp non acquis 12j : -44.00 du 12082011 au 28082011

congés pris : 10j : 33.30 du 01082011 au 11082011

total heures payées : 42.67

compte tenu que la comptable a déjà fait des erreurs sur des bulletins de salaire, je me méfie..

la déclaration est elle bonne ?

moi je trouve plus et vous ?

Par **pat76**, le **04/09/2011** à **14:58**

Bonjour

Si vous n'aviez pas acquis assez de congés payés et que l'employeur vous a imposé des jours de congés en fermant quatre semaine, il est obligé de vous payer les jours que vous

n'avez pas pu travailler pour cause de fermeture.

Je vous conseille de prendre votre contrat, vos bulletins de salaire et d'aller à l'inspection du travail expliquer la situation.

Par **allix6359**, le **04/09/2011** à **17:59**

je continue à percevoir des indemnités de pôle emploi en complément...ce que je veux savoir c'est si le nbre d'heures payées correspond à ce que j'ai énuméré